

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 30 mars 2017*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2016**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012; vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013; vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2016, décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Etats financiers**

Les états financiers pour l'année 2016 sont approuvés.

#### **Art. 2 Réserve conjoncturelle**

La réserve conjoncturelle est dotée pour un montant de 31 millions de francs en 2016 et s'élève à 565 millions de francs au 31 décembre 2016.

#### **Art. 3 Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2016, selon la liste présentée dans le rapport sur les comptes 2016 (tome 2) et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

**Art. 4      Corrections d'erreurs et changements de méthodes  
comptables**

Sont approuvés les erreurs corrigées dans le bouclage des comptes 2016, les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2016, ainsi que les changements de méthodes comptables, avec les conséquences suivantes :

- a) la perte nette 2015 est de 34 millions de francs, au lieu de 21 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'élèvent à 2 508 millions de francs, au lieu de 2 621 millions de francs;
- c) la réserve conjoncturelle au 31 décembre 2015 est utilisée pour un montant de 33 millions de francs et s'élève à 534 millions de francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'exercice 2016.

Ce projet de loi est basé sur :

- le « rapport sur les comptes individuels 2016 » (tome 1);
- le « rapport sur les comptes de fonctionnement 2016 par programme » (tome 2);
- le « rapport sur les comptes d'investissement 2016 par politique publique » (tome 3).

L'exposé des motifs des comptes individuels 2016 du Conseil d'Etat, publié en première partie du « rapport sur les comptes individuels 2016 » (tome 1) constitue la partie générale du présent exposé des motifs.

Le rapport de l'organe de révision est joint aux états financiers dans le rapport sur les comptes individuels 2016 (tome 1).

Un nouveau rapport sur les fonds affectés et financement spéciaux gérés selon l'approche bilan/bilan est joint dans le tome 1.

L'approbation de la gestion du Conseil d'Etat fait l'objet d'un projet de loi distinct.

### **Commentaire article par article**

#### ***Art. 1 Etats financiers***

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers.

Les états financiers figurent dans la partie « états financiers » du rapport sur les comptes individuels 2016 (tome 1). Ils comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau de mouvement des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes. Le compte d'investissement figure à la note annexe n° 5.1.

Les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2016 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 19 767 millions de francs;
- le résultat net présente un bénéfice de 61 millions de francs;

- l'investissement net selon le compte d'investissement est de 424 millions de francs, y compris les aliénations d'immeubles (92 millions de francs);
- la variation nette des liquidités est de 17 millions de francs;
- le total des fonds propres est de 2 670 millions de francs.

### **Art. 2 Réserve conjoncturelle**

La réserve conjoncturelle figure dans les fonds propres (voir tableau de mouvements des fonds propres des états financiers).

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel.

En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés. Pour 2016, sa dotation se monte à 31 millions de francs (voir annexe 10.20 des états financiers).

En aucun cas la réserve conjoncturelle ne peut être mouvementée par le biais du résultat net de l'Etat (à la hausse comme à la baisse). Une telle écriture comptable fausserait le résultat net et enfreindrait les normes IPSAS au point d'induire en erreur l'utilisateur des états financiers.

La réserve conjoncturelle est un indicateur de gestion qui permet de fixer le montant des pertes maximum qui peut être présenté dans le prochain projet de budget. Cette réserve ne représente pas une somme d'argent que l'Etat aurait mis de côté, car cela contribuerait à accroître le montant de la dette financière de l'Etat.

### **Art. 3 Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2016 sont présentés dans le tome 2 du rapport sur les comptes 2016.

Les crédits supplémentaires sont destinés à couvrir des dépassements au budget de fonctionnement dans des domaines qui avaient déjà fait l'objet d'une dotation budgétaire en 2016.

Les dépassements de crédits sont totalisés par nature et s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures. Ainsi, il est possible d'avoir pour une nature de charge des dépassements de crédit au niveau des programmes et une économie au niveau des comptes de l'Etat de Genève pour la même nature.

#### **Art. 4      *Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables***

Des erreurs, telles que détaillées dans la note annexe 16 des états financiers, ont été corrigées selon la méthode rétrospective conformément à la norme IPSAS 3. Cette méthode vise à corriger les comptes des exercices antérieurs comme si l'erreur n'avait jamais été commise. Pour ce faire, il convient de corriger les années concernées par les erreurs mais, en pratique, seule l'année comparative (N-1) est corrigée. Cela implique l'approbation formelle du nouveau solde par le Grand Conseil. Concrètement, dans le cas des états financiers 2016, les erreurs liées à l'exercice 2015 sont corrigées par le résultat 2015. En revanche, les erreurs concernant les résultats antérieurs à 2015 sont corrigées par les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (équivalents aux fonds propres au 31 décembre 2014).

En outre, comme indiqué dans les notes 10.19 et 16 des états financiers, le suivi des soldes de certains fonds sous capital propre a fait l'objet d'un changement de méthode comptable en 2016, afin que les soldes reflètent les montants effectivement disponibles.

Les changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs contribuent à :

- augmenter de 13 millions de francs la perte nette 2015; et à
- réduire de 113 millions de francs les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### *Annexe consultable sur internet :*

*Tome 1 du rapport sur les comptes 2016 (états financiers individuels, rapport de l'organe de révision, rapport sur les fonds affectés et financement spéciaux gérés selon l'approche bilan/bilan)*

<http://ge.ch/finances/comptes-2016>

#### *Annexe*

*Liste des crédits supplémentaires*

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2016

## I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LAF

Programme	Libellé	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements	
				Total	dont autorisés
<b>30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)</b>				<b>12'584'241</b>	<b>18'098'059</b>
A04 Hautes écoles		473'625	0	473'625	451'465 (1)(2)
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		7'997'059	6'894'766	1'102'293	1'178'246 (1)
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		5'127'853	4'940'172	187'681	236'383 (1)
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		107'576'731	101'023'236	6'553'495	7'980'246 (1)
K01 Réseau de soins		2'158'265	2'028'469	129'796	502'932 (1)
L04 Surveillance du marché du travail		9'525'222	9'326'386	198'835	1'890'000
P05 Systèmes d'information et de communication		86'236'757	82'298'241	3'938'516	5'858'786 (1)
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)</b>				<b>16'355'711</b>	<b>22'723'000</b>
B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi		2'551'781	1'443'077	1'108'704	1'892'000
H01 Population, droit de cité et migration		3'396'146	2'913'932	482'214	771'000
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		24'061'983	23'449'790	612'193	5'060'000 (1)
O03 Conseil d'Etat		1'885'318	-12'267'282	14'152'600	15'000'000
<b>36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)</b>				<b>3'708'143</b>	<b>3'470'977</b>
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		13'366'716	11'023'275	2'343'441	2'029'871 (2)
K02 Régulation sanitaire		14'404'702	13'040'000	1'364'702	1'441'106
<b>36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)</b>				<b>88'929'621</b>	<b>97'266'043</b>
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					
	Bourses d'études - enseignement secondaire II (hors provisions)	22'312'123	16'728'404	5'583'719	4'425'000 (2)
	Chèques formation	5'337'141	4'820'000	517'141	596'000
	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	5'240'000	3'832'709	1'407'291	1'407'291
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					
	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'000	4'425'000	252'000	252'000
	Frais de placements éducation spécialisée (hors provisions)	19'356'466	17'272'219	2'084'247	1'017'000 (2)
A04 Hautes écoles					
	Université de Genève	343'686'829	339'450'406	4'236'423	4'236'423 (1)
	HES-SO Genève Conditions locales particulières	15'049'674	12'729'063	2'320'611	2'320'611 (1)
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire (hors provisions)	10'788'518	9'529'496	1'259'022	660'000 (2)
C01 Accès à l'assurance-maladie					
	Subsides aux assurés à ressources modestes (hors provisions)	312'640'841	298'699'999	13'940'842	15'800'000
C02 Soutien à la famille					
	Allocations familiales pour personnes non actives	41'533'643	35'000'000	6'533'643	7'000'000
	Prestations complémentaires familiales (hors provisions)	15'031'179	14'054'408	976'771	1'234'990
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	284'791'008	275'200'000	9'591'008	10'000'000
	Remise de cotisations AVS (hors provisions)	1'116'314	400'000	716'314	740'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration					
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	15'600'291	14'192'819	1'407'472	1'560'877 (1)
	Hospice Général - Prestations - Asile	42'290'127	30'669'011	11'621'116	15'030'989
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					
	EMS - Maison de Vessy	7'670'938	7'123'325	547'613	547'613
	EMS - Le Prieuré	3'970'415	3'009'299	961'116	961'116
	EMS - Mouilles	2'052'626	1'900'179	152'447	152'447
	EMS - La Plaine	672'440	0	672'440	672'440
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					
	Prestations complémentaires fédérales - AI (hors provisions)	142'078'776	135'936'877	6'141'899	9'575'330
	Prestations complémentaires cantonales - AI (hors provisions)	71'390'305	68'385'056	3'005'249	3'700'000
J01 Transports et mobilité					
	Transports Publics Genevois (TPG)	223'759'000	221'759'000	2'000'000	2'000'000

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2016

## I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements	
				Total	dont autorisés
K01 Réseau de soins	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	141'432'181	139'539'913	1'892'268	1'892'268
	Cliniques de Jolimont et Montana	20'625'545	19'769'652	855'893	1'127'000
	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	153'002'164	148'039'616	4'962'548	4'962'548
N01 Culture	Grand-Théâtre de Genève	2'000'000	500'000	1'500'000	1'500'000
	Remboursement des écolages de musique	954'817	623'900	330'917	319'000 (2)
O09 Intérieur	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	1'137'474	0	1'137'474	1'154'706 (1)
	Association Vires	297'000	0	297'000	300'000 (1)
	Aide aux victimes de violence en couple	718'739	0	718'739	725'999 (1)
	Arabelle foyer d'hébergement	539'541	0	539'541	544'991 (1)
	SOS femmes	351'450	0	351'450	355'000 (1)
	Viol secours	292'051	0	292'051	295'001 (1)
	Association Face-à-Face	75'000	0	75'000	150'000 (1)
	Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	29'109	0	29'109	29'403 (1)
	Association Violence que faire	19'248	0	19'248	20'000 (1)
<b>TOTAL I</b>				<b>121'577'716</b>	<b>141'558'079</b>

(1) Dépassements autorisés notamment par les demandes neutres (en terme de résultat de fonctionnement) résultant de transferts interdépartementaux approuvés par la Commission des finances le 13 avril 2016 et le 22 juin 2016.

(2) Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

## II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFCE (art. 26 al. 3)	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements
<b>30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)</b>						<b>7'295'453</b>
A01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/dépréciations	oui	95'000	0	95'000
A02 Enseignement secondaire II et formation continue			oui	410'764'778	410'337'034	427'745
A02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/dépréciations		213'300	0	213'300
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/dépréciations		343'921	0	343'921
H02 Sécurité publique		Provisions/dépréciations		-5'701'282	-7'052'098	1'350'816
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/dépréciations		-41'468	-1'148'016	1'106'548
H09 Sécurité civile et armée		Provisions/dépréciations		119'308	0	119'308
I01 Pouvoir judiciaire		Provisions/dépréciations		0	-2'611'111	2'611'111
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention			oui	12'517'427	12'459'985	57'442
L04 Surveillance du marché du travail		Provisions/dépréciations		494'653	0	494'653
O04.01 Audits et évaluations de la Cour des Comptes		Provisions/dépréciations	oui	17'991'2	138'848	41'064
O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève			oui	1'100'018	1'072'969	27'050
P01 Etats-majors départementaux		Provisions/dépréciations		161'726	0	161'726
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/dépréciations		-323'156	-568'926	245'770
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)</b>						<b>84'996'700</b>
A01 Enseignement obligatoire et orientation		Pertes effectives et cas particuliers	oui	53'565	20'000	33'565
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles		Provisions/dépréciations et pertes effectives		384'015	107'587	276'428
A04 Hautes écoles			oui	1'450	0	1'450
A05 Enseignement spécialisé.		Provisions/dépréciations	oui	109'677	104'854	4'823
A06 Programme transversal à la politique A		Cas particuliers	oui	282	0	282
C01 Accès à l'assurance-maladie			oui	269'543	241'408	28'135
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/dépréciations		169'554	20'000	149'554
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		Pertes effectives		5'879'576	4'192'660	1'686'916
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées			oui	400'075	329'125	70'949
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		Pertes effectives		3'721'472	2'732'240	989'232
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées			oui	281'907	235'822	46'085
F01 Protection de l'environnement		Provisions/dépréciations		7'419'092	-6'769'156	14'188'248
F03 Gestion des eaux		Cas particuliers	oui	181	0	181
F04 Nature et paysage		Provisions/dépréciations et pertes effectives		134'627	14'700	119'927
F05 Politique agricole		Provisions/dépréciations	oui	4'050	3'000	1'050
G01 Logement et planification foncière		Provisions/dépréciations et pertes effectives		1'863'639	610'000	1'253'639
G02 Aménagement du territoire		Cas particuliers	oui	850	0	850
G03 Conformité des constructions et des chantiers		Provisions/dépréciations		207'887	0	207'887
H01 Population, droit de cité et migration		Pertes effectives	oui	18'296	0	18'296
H02 Sécurité publique		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		35'484'392	30'640'455	4'843'937
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation		Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'456'780	1'320'981	2'135'799
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/dépréciations et pertes effectives		4'191'406	0	4'191'406
H09 Sécurité civile et armée			oui	30'400	0	30'400
I01 Pouvoir judiciaire		Provisions/dépréciations et pertes effectives		12'302'443	8'200'000	4'102'443
J01 Transports et mobilité		Pertes effectives	oui	2'426	0	2'426
J02 Infrastructures routières et de transports publics		Provisions/dépréciations		2'768'695	1'350'000	1'418'695
K01 Réseau de soins		Provisions/dépréciations et pertes effectives		12'816'743	4'200'000	8'616'743
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	79'297	31'520	47'777
L03 Régulation du commerce		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		1'509'791	30'000	1'479'791
L04 Surveillance du marché du travail		Provisions/dépréciations		135'816	22'000	113'816
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'729'417	0	3'729'417
N01 Culture		Pertes effectives et cas particuliers	oui	7'609	0	7'609
N02 Sport et loisirs		Provisions/dépréciations	oui	195	0	195
N02 Sport et loisirs			oui	508'503	469'766	38'737
O03 Conseil d'Etat		Pertes effectives	oui	4'048	0	4'048
O06 Exercices des droits politiques		Provisions/dépréciations	oui	4'036	0	4'036
O09 Intérieur		Pertes effectives	oui	10	0	10
P01 Etats-majors départementaux		Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	12'677	1'000	11'677

## II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFCB (art. 26 al. 3)	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements	
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	11'492	0	11'492
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		1'777'224	650'000	1'127'224
P05	Systèmes d'information et de communication		Provisions/dépréciations	oui	1'524	0	1'524
<b>33</b>	<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>						<b>23'846'302</b>
A01	Enseignement obligatoire et orientation		Amortissements		1'531'810	1'296'704	235'106
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Amortissements		3'877'055	3'446'435	430'620
A03	Suivi éducatif et soutien aux familles		Amortissements	oui	317'372	268'608	48'763
A05	Enseignement spécialisé.		Amortissements	oui	149'885	125'429	24'456
A06	Programme transversal à la politique A		Amortissements	oui	433'459	377'773	55'687
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois		Amortissements	oui	16'310	13'525	2'785
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		Amortissements	oui	6'535	62	6'473
F03	Gestion des eaux		Amortissements		1'179'115	925'467	253'648
F04	Nature et paysage		Amortissements		3'454'376	3'199'094	255'281
F05	Politique agricole		Amortissements	oui	37'060	31'668	5'392
G01	Logement et planification foncière		Amortissements		1'692'715	575'692	1'117'023
G02	Aménagement du territoire		Amortissements	oui	89'715	71'957	17'758
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels		Amortissements		89'518	775'316	122'202
H01	Population, droit de cité et migration		Amortissements	oui	39'528	35'488	4'040
H02	Sécurité publique		Amortissements		4'101'551	3'778'511	323'040
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation		Amortissements	oui	40'513	30'705	9'808
H06	Exécution des poursuites et faillites		Amortissements	oui	120'809	110'427	10'382
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement		Amortissements		871'815	631'303	240'512
H09	Sécurité civile et armée		Amortissements	oui	328'770	305'019	23'751
I01	Pouvoir judiciaire		Amortissements	oui	2'068'458	2'063'250	5'208
J01	Transports et mobilité		Amortissements		3'786'429	3'407'352	379'076
J02	Infrastructures routières et de transports publics		Amortissements		61'878'650	58'256'473	3'622'177
K01	Réseau de soins		Amortissements	oui	275'929	242'609	33'321
K02	Régulation sanitaire		Amortissements	oui	6'113	4'828	1'285
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	246'883	206'614	40'269
L01	Développement et soutien à l'économie		Amortissements	oui	2'376	1'577	799
L03	Régulation du commerce		Amortissements	oui	25'641	25'577	64
L04	Surveillance du marché du travail		Amortissements	oui	3'723	2'588	1'135
M04	Production et perception des impôts		Amortissements	oui	65'359	61'854	3'505
N01	Culture		Amortissements	oui	125'453	99'334	26'119
P02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Amortissements	oui	8'731	8'048	683
P03	Gestion financière transversale et départementale et achats		Amortissements	oui	10'522	9'881	641
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)		Amortissements		269'698'006	253'152'771	16'545'234
Q01	Energie		Amortissements	oui	466'841	466'782	59
<b>34</b>	<b>Charges financières</b>						<b>3'374'721</b>
A01	Enseignement obligatoire et orientation			oui	107	0	107
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Pertes effectives	oui	103	0	103
H02	Sécurité publique			oui	2'737	0	2'737
H06	Exécution des poursuites et faillites			oui	282	0	282
H06	Exécution des poursuites et faillites		Pertes effectives	oui	13	0	13
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Pertes effectives		3'370'179	0	3'370'179
O01	Grand Conseil			oui	1'300	0	1'300
<b>36</b>	<b>Charges de transfert (hors liste des subventions)</b>						<b>10'121'222</b>
A01	Enseignement obligatoire et orientation			oui	164'758	70'800	93'958
A02	Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'314'117	598'000	2'716'117
A04	Hautes écoles		Amortissements		19'628'563	18'828'144	800'419
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées		Amortissements		3'287'829	2'970'952	316'877
F05	Politique agricole		Amortissements	oui	279'407	180'987	98'420
K02	Régulation sanitaire		Amortissements et provisions/dépréciations		2'020'122	0	2'020'122
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	20'163	0	20'163
L01	Développement et soutien à l'économie		Amortissements et provisions/dépréciations		1'801'751	450'516	1'351'235
L03	Régulation du commerce			oui	588'089	549'000	39'089
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif		Provisions/dépréciations		2'315'110	0	2'315'110
M03	Péréquation financière intercantonale			oui	352'915'701	352'915'700	1
N02	Sport et loisirs			oui	15'307	15'000	307
O09	Intérieur			oui	224'542	223'500	1'042
P05	Systèmes d'information et de communication		Amortissements		624'702	276'341	348'361

## II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité RPFCE (art. 26 al. 3)	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassements
<b>36 Charges de transfert (liste des subventions)</b>						<b>24'284'983</b>
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles						
	Frais de placements éducation spécialisée	Provisions/dépréciations		203'079	0	203'079
	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		oui	1'815'000	1'800'000	15'000
C01 Accès à l'assurance-maladie						
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations		10'181'961	0	10'181'961
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions/dépréciations		9725'075	2'000'000	7725'075
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/dépréciations		144'819	-711'000	855'819
	Prestations complémentaires cantonales - AVS (hors provisions)		oui	62'387'449	62'226'167	161'282
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions/dépréciations		240'687	-189'000	429'687
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/dépréciations		-162'564	-264'000	101'436
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions/dépréciations		153'977	-136'000	289'977
F04 Nature et paysage						
	Faune		oui	40'000	30'000	10'000
H01 Population, droit de cité et migration						
	PI-C - Programme d'intégration cantonal		oui	3'515'425	3'456'369	59'056
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement						
	Fondation romande de détention administrative		oui	119'778	99'000	20'778
H09 Sécurité civile et armée						
	Rétribution des chefs de musique		oui	150'337	143'800	6'537
J01 Transports et mobilité						
	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		oui	2'643'017	2'627'955	15'062
	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		oui	1'938'558	1'903'887	34'671
	CFF - projet LEX	Provisions/dépréciations		1'229'411	0	1'229'411
K01 Réseau de soins						
	Foyer de jour Relais Dumas		oui	739'458	674'317	65'141
	Foyer de jour Le Caroubier		oui	670'216	650'898	19'318
	Foyer de jour Pavillon Bufini		oui	650'256	646'549	3'707
	Foyer de jour Livada		oui	621'860	604'120	17'740
	Services Alzheimer GE		oui	265'000	167'500	97'500
	Hospitalisations secteur privé	Provisions/dépréciations		2'640'031	0	2'640'031
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention						
	Interassociation de sauvetage		oui	42'965	42'000	965
N01 Culture						
	musée d'art moderne et contemporain		oui	1'398'375	1'350'000	48'375
	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge		oui	903'375	850'000	53'375
<b>TOTAL II</b>						<b>153'919'380</b>

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCE art 21 et 26), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 100'000 ou entre 100'000 F et 500'000 F (n'excedant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

Charges supplémentaires - Compte de fonctionnement 2016

## III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2016	Budget 2016	Dépassement
<b>30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)</b>			<b>683'363</b>
F05 Politique agricole	3'884'572	3'668'668	215'904
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	38'093'573	37'626'114	467'459
<b>36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)</b>			<b>1'460'936</b>
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	7'151'187	6'958'000	193'187
A04 Hautes écoles	23'911'565	22'750'000	1'161'565
F01 Protection de l'environnement	311'658	205'475	106'183
<b>TOTAL III</b>			<b>2'144'299</b>